

COURS ANALYTIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PROFESSÉ A LA FACULTÉ DE DROIT



PAR

ALFRED JOURDAN

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT D'AIX, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A LA
FACULTÉ DE DROIT D'AIX ET A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE.
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

(Deuxième édition. — Entièrement refondue)

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

—
1890

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

L'objet essentiel de cette préface est d'expliquer le sens et la portée du titre que j'ai donné à cet ouvrage, explication qui pourrait se réduire à ceci : ce livre est un *cours* et non un *traité* ; c'est une *recherche analytique* et non un *exposé dogmatique* des principes de la science ; enfin ce cours a été professé non pas devant un auditoire quelconque, mais à la *Faculté de droit*. Qu'il me soit permis d'insister quelque peu sur ces oppositions et sur la signification que j'y attache.

C'est ici un cours et non pas un traité : est-ce à dire qu'il y ait un abîme entre le cours et le traité ? Non, sans doute, et, dans l'un comme dans l'autre, on doit retrouver la même substance, les principes fondamentaux de la science, mais présentés autrement. Le cours a des allures plus libres, moins sévères que le traité. Le traité a un caractère impersonnel ; le cours porte plus ou moins l'empreinte de la personnalité de son auteur. Le traité est l'œuvre d'un savant qui médite dans le calme et le silence du cabinet ; le cours est l'œuvre du professeur qui enseigne et qui est constamment en action. Il y a entre le maître et l'élève qu'il a sous les yeux, qu'il connaît, dont il est connu, d'autres liens, d'autres rapports qu'entre l'auteur du traité et le lecteur incennu pour lequel il écrit.

Ce livre est, en second lieu, une recherche analytique et non un pur exposé dogmatique des principes de la science. A vrai dire, je ne fais que reproduire ainsi en d'autres termes l'opposition précédente entre le cours et le traité. C'est en effet le caractère propre du traité d'être un exposé dogmatique et synthétique, comme celui du cours est d'être une recherche analytique. Je ne disserte pas *ex professo* et d'une manière abstraite sur la synthèse et l'analyse, question qu'on a embrouillée à plaisir en ne distinguant pas entre les divers ordres de connaissances, entre la synthèse et l'analyse expérimentales et l'analyse et la synthèse logiques, entre la recherche et la démonstration ou ex-

position de la vérité, et en présentant ces deux procédés comme pouvant constituer chacun séparément une méthode complètement indépendante de l'autre, alors qu'en réalité il n'y a pas de synthèse sans mélange d'analyse et réciproquement. Dans la recherche de la vérité on débute par la synthèse, par une vue d'ensemble de l'objet ; cette première opération de l'esprit ne donne en général qu'une connaissance fautive, vague, incomplète de l'objet ; par l'analyse, par la décomposition de cet objet en ses différentes parties ou qualités, en le considérant sous ses divers aspects, on rectifie, on précise, on complète cette connaissance, et enfin par la synthèse qui reconstitue l'objet et qui fait voir le rapport qui existe entre les diverses parties, on arrive à une connaissance parfaite qui constitue la science. Il s'agit maintenant de savoir comment on procédera dans l'exposition méthodique de la science une fois faite. On peut prendre pour base de l'enseignement cette vaste synthèse, qui est la science même, la science considérée objectivement ; la résumer en un certain nombre de propositions, de principes, que l'on démontrera précisément à l'aide des éléments qu'aura fournis l'analyse, mais en laissant de côté tout ce que l'analyse aura rejeté. C'est là l'exposé dogmatique, le traité, le livre.

Le cours proprement dit, le cours oral ou le livre qui en est la réduction, est autre chose. Il reproduit le procédé qui a été suivi pour constituer la science : un aperçu général, une patiente analyse, puis la synthèse. Il est bien entendu que cette analyse sera entremêlée de synthèses partielles. Là est l'excellence de l'enseignement oral et de la recherche analytique, la seule qui lui convienne. Voilà l'enseignement vivant, dans lequel le maître ne débite pas un froid discours, mais travaille actuellement et associe au travail de sa propre pensée l'élève auquel il semble dire : *Travaillons, cherchons ensemble !* C'est comme un voyage d'exploration dans un pays qu'il a déjà parcouru et où il sert de guide à ses jeunes compagnons, les dirigeant, leur signalant les objets qui méritent de fixer leur attention, leur laissant souvent le plaisir de la découverte, s'égarant parfois avec eux pour les ramener bientôt dans le droit chemin ; mais, dans tous les cas, ne marchant pas et ne regardant pas pour eux, ne se bornant pas à leur raconter ce qu'il a vu, comme pourrait le faire un *guide* imprimé.

Ce genre d'enseignement a ses privilèges, ses libres allures. Ne demandez pas à ce maître un compte trop rigoureux de la marche qu'il suit, tant qu'il n'est pas arrivé au but, à la conclusion, aux théorèmes, à *ce qu'il fallait démontrer*. Plusieurs chemins peuvent y conduire. Ne vous hâtez pas de lui dire :

Mais cela n'est pas de l'économie politique ! C'est du droit, de la morale, de l'histoire, c'est de la politique ; c'est de la controverse qui doit être bannie du domaine de la science pure ! — Il vous répondra : Qu'importe, si cela doit finalement servir à l'intelligence de la science, objet de nos études ? Laissez-nous distinguer sans isoler, rapprocher sans confondre !

J'ai dit enfin que ce cours a été professé à la Faculté de droit. M'adressant à des apprentis juristes qui ont déjà quelques notions de droit, j'en profite pour mettre en lumière les rapports qui existent entre les deux sciences, et cela au grand avantage de l'une et de l'autre. Je dois même ajouter que ces utiles rapprochements tiennent plus de place dans le cours oral que dans la réduction écrite que je publie aujourd'hui. Ce n'est pas que je me sois laissé entraîner à englober dans l'économie politique, soit le droit administratif, soit le droit industriel : je m'en suis soigneusement abstenu, et pour des raisons tirées de la nature des choses, afin de prévenir une confusion que je tiens pour dangereuse, et aussi pour ne pas grossir outre mesure un volume déjà bien gros. C'est en partie pour cette dernière raison que je n'ai pas prodigué les notes et renvois aux auteurs, lesquels sont en général de peu d'utilité et dont on sait que l'enseignement oral s'accommode mal. Si, comme c'est ma principale ambition, j'ai réussi à inspirer à mes élèves le goût de la science, ils sauront bien trouver dans les écrits des maîtres qu'ils ont sous la main et où j'ai moi-même largement puisé, de quoi compléter leurs études. J'insiste sur ce point que ce cours a été professé à la Faculté de droit ; mais je manquerais à un devoir de reconnaissance, si je n'ajoutais qu'il a été précédé et préparé par l'enseignement que je donne depuis dix ans à la Faculté des sciences de Marseille, devant un public nombreux dont la sympathie ne m'a pas fait un instant défaut.

On se demandera si ce livre est bien nécessaire et si l'auteur avait qualité pour l'écrire. Je ne me prévaudrai pas des vingt années consacrées à une étude assidue de l'économie politique : ce serait le cas de répondre que *le temps ne fait rien à l'affaire* ; je dirai simplement que j'ai enseigné l'économie politique pendant dix ans à la Faculté des sciences de Marseille et pendant cinq ans à la Faculté de droit d'Aix. . . . ajouterai-je : avec succès ? Oui, si l'on veut bien ne voir là que la constatation d'un fait matériel, à savoir que le cours a été suivi par un public nombreux, attentif et qui paraissait y prendre un intérêt sérieux. J'ai pensé que, si les leçons avaient été écoutées, le livre qui en reproduit la substance pourrait être lu et, par conséquent, être utile. Je n'ai pas la prétention d'être un économiste,

mais simplement un maître d'école en économie politique; c'est à vrai dire, ce dont nous avons le plus besoin dans un pays où naguère encore on ne comptait que deux ou trois chaires ouvertes à cet enseignement. Peut-être bien, que si je disais l'idée que je me fais d'un bon maître d'école en matière de sciences morales, l'aveu que je viens de faire ne serait pas trouvé aussi modeste qu'il en a l'air. Enfin, pour épuiser ce chapitre des circonstances atténuantes, qu'il me soit permis de dire que je ne me suis risqué à écrire un *gros* livre qu'après avoir publié plusieurs essais que recommandaient les plus précieux suffrages et les récompenses les plus enviées.

Je saisis avec empressement cette occasion de faire remonter l'expression de ma reconnaissance jusqu'à l'illustre compagnie qui m'a prodigué ses encouragements, et je ne demande qu'à trouver désormais dans le public des juges aussi bienveillants que j'en ai rencontré parmi les représentants les plus éminents de la science.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

Le livre écrit par le maître sur ce qui fait l'objet de son enseignement, est une sorte de programme qu'il doit développer chaque année devant un auditoire sans cesse renouvelé; mais on peut affirmer que, chaque année, il donne une nouvelle édition, sinon de son livre, au moins de son cours oral. Sans doute il faut que, chaque année, il dise, en substance, les mêmes choses; mais il y a tant de manières différentes de dire la même chose! Est-il un maître digne de ce nom qui voudût s'approprier le mot connu : *tant pis, mon siège est fait!* Autre chose est le livre, autre chose la leçon, la parole vivante, qui s'adresse à des auditeurs que l'on interroge du regard pour savoir s'ils ont compris, s'il n'est pas nécessaire de revenir sur une explication, de reprendre une démonstration. Et puis, ces auditeurs, ce sont des élèves qu'on retrouvera au jour de l'examen, et, à entendre tant de médiocres réponses, on en arrivera à se demander si on a fait tout ce qu'il fallait pour initier aux principes de la science des intelligences qui y paraissent assez rebelles. L'examen est un exercice également profitable pour le maître et pour l'élève. Enfin, en cherchant à donner à sa pensée un tour nouveau, une formule plus exacte, on rencontrera parfois mieux que cela, on trouvera la vérité. Ce n'est pas qu'on ait été jusque là dans l'erreur, qu'on ait enseigné une fausse doctrine; mais la vérité vous est tout-à-coup apparue plus complète, plus éclatante. Le progrès, dans les sciences morales, ne consiste pas à passer de l'ignorance absolue à la connaissance parfaite, de l'erreur totale à la vérité totale. En cherchant à rendre nos idées plus claires pour les autres, elles nous deviennent plus claires à nous-mêmes. Enseigner, c'est apprendre.

C'est ainsi que s'est faite cette seconde édition : en notant, d'année en année, les améliorations qui avaient trouvé place dans le cours oral. Je n'ai rien retenu de la formule banale : *Édition revue, corrigée et augmentée. J'ai dit refondue, et*

j'aurais pu ajouter *diminuée*, au moins matériellement, car, dans toute refonte, une partie de la matière sur laquelle on opère est éliminée.

La coalition que nous voyons se nouer aujourd'hui contre l'Economie politique, c'est-à-dire contre la liberté, loin d'ébranler mes convictions, n'a fait que les fortifier. Sans parler du communisme socialiste, je suis demeuré insensible aux séductions du *cathedersocialisme* et d'une certaine économie politique romantique, qui ont pourtant des représentants si distingués par leur esprit, leur talent et l'élévation de leurs sentiments. J'en suis encore à me demander ce que peut bien être leur science en dehors de ce qu'ils empruntent à l'économie politique classique, orthodoxe, à l'école, ou de quel autre nom qu'ils veulent l'appeler. C'est malheureusement de leurs doctrines que s'inspirent les politiciens empiriques de tout rang, les hommes à expédients, qui rêvent d'une solution de *la question sociale*. On ne la trouvera pas en dehors de la liberté. On pourra bien, pour un temps, pratiquer autre chose que la liberté, mais il faudra y revenir, et la liberté est encore la seule chose qu'on puisse enseigner.

Aix, 20 février 1890.

LIVRE PREMIER

INTRODUCTION

CHAPITRE I

Objet essentiel de cette introduction. — Considérations générales sur les divers ordres de sciences.

Le but que je me suis proposé dans cette introduction est d'établir une notion suffisamment claire de l'objet et du domaine de l'économie politique, notion qu'il est impossible de renfermer dans une définition. Le lecteur se convaincra bientôt de l'utilité qu'il y a à savoir un peu ce que c'est que l'économie politique avant de l'étudier en détail. Cette première notion résultera principalement d'une comparaison de l'économie politique avec les autres sciences, dont je suppose que ceux auxquels s'adresse particulièrement ce livre ont une connaissance générale. Il n'est pas besoin pour cela d'une longue énumération et d'une classification minutieuse de toutes les branches de la science humaine ; il me suffira de la division tripartite bien connue : 1^o sciences *mathématiques* ou *exactes* ; 2^o sciences *physiques* ; 3^o sciences *morales*. On les appelle ainsi parce qu'elles considèrent l'homme comme être moral, intelligent et libre, et lui enseignent à faire un bon usage de son intelligence et de sa liberté. On les appelle aussi sciences *sociales* et *politiques*, parce qu'elles s'occupent principalement de l'homme vivant en société avec ses semblables, et que le fondement même de ces sciences est que l'homme est fait pour vivre en société. L'économie politique est aussi une science morale, sociale, politique, car son objet est l'étude et la direction de l'activité humaine dans l'acquisition et l'emploi des biens, c'est-à-dire des choses nécessaires à la satisfaction de nos besoins.

Un cours de science morale, un cours de droit, par exemple, ne ressemble en rien à un cours de science exacte. Les sciences mathématiques ont ce caractère particulier qu'on y passe toujours rigoureusement du connu à l'inconnu. Toutes les propositions doivent être présentées et démontrées dans un ordre déterminé et nécessaire, parce que chaque proposition nouvelle se fonde sur celles qui précèdent ; mais celles-ci n'ont pas besoin, pour être comprises, de la connaissance

de celles qui suivent, et celui qui a étudié et compris les dix premières propositions peut en avoir une intelligence complète sans rien savoir du reste. Dans l'étude et l'enseignement des sciences exactes, à chaque instant on fait un pas en avant, laissant derrière soi un terrain parfaitement connu, posant le pied sur un terrain complètement nouveau, ne portant jamais ses regards qu'en arrière pour invoquer une proposition définitivement établie à l'appui de celle qu'on va démontrer.

Ce double caractère de subordination et d'indépendance, — subordination absolue de ce qui suit par rapport à ce qui précède, indépendance non moins absolue de ce qui précède par rapport à ce qui suit ; — ce double caractère se retrouve, non-seulement si on considère une seule des sciences mathématiques en elle-même, mais encore si on compare entre elles les diverses sciences mathématiques, et enfin si on compare l'ensemble des sciences exactes avec les autres parties de la connaissance humaine, avec les sciences physiques et surtout avec les sciences morales. Auguste Comte a fait remarquer que la *mathématique*, comme il l'appelle, se compose de la réunion de trois sciences : celle du nombre (arithmétique, algèbre), la *géométrie* et la *mécanique rationnelle*, lesquelles présentent, les unes par rapport aux autres, cet ordre de subordination, à savoir que la première, la science du nombre, est absolument indépendante des deux autres, dont elle peut faire complètement abstraction ; la géométrie suppose la science des nombres pour le calcul des grandeurs et, de plus, une classe spéciale de lois, celle des corps étendus ; et la mécanique rationnelle présuppose, indépendamment des lois du nombre et de l'étendue, celles de l'équilibre et du mouvement. Il n'est pas moins certain que la science mathématique dans son ensemble est tout à fait indépendante des autres sciences, soit des sciences naturelles, soit des sciences morales ; et on peut concevoir qu'un homme, complètement étranger à toute notion de chimie, de physiologie, de morale, découvre, par la seule force de son génie, les lois du nombre, de l'étendue, de l'équilibre et du mouvement : arithmétique, géométrie, mécanique. C'est ainsi que Pascal, un enfant de génie, était en train de découvrir à lui seul toute la géométrie. Je note immédiatement qu'on se représente difficilement un enfant capable d'un pareil effort de la pensée en ce qui concerne une science morale, le droit ou l'économie politique.

Si des sciences exactes nous passons aux sciences morales, quelles différences dans leur étude et dans leur enseignement ! Je prends pour exemple le droit. Peut-on dire qu'il y ait là un ordre nécessaire, une série de propositions qui s'enchaînent comme des théorèmes de géométrie ; qu'il y ait un commencement, un milieu et une fin ? On vous parle du principe de la non-rétroactivité des lois, du statut réel et du statut personnel, des lois qui obligent les Français même résidant à

l'étranger, des lois françaises auxquelles sont soumis les étrangers résidant en France ; mais pour comprendre cela il faut passer en revue toute notre législation. On vous parle de l'état et de la capacité des personnes : mais cela a trait aux diverses espèces de droits et de biens, aux successions, aux contrats, toutes choses dont on ne vous a point parlé et sur lesquelles il faut vous donner des notions sommaires, sauf à approfondir plus tard. A aucun moment d'un pareil cours d'études on ne peut donc dire : Je sais parfaitement jusque-là, je ne sais rien au-delà, comme on peut dire : Je sais parfaitement la théorie et la pratique des quatre règles de l'arithmétique, mais je ne sais rien des principes sur la divisibilité des nombres, de la théorie du plus grand commun diviseur, de l'extraction des racines carrée et cubique. On ne peut, en un mot, se dire quelque peu juriconsulte que lorsqu'on a parcouru le champ entier de la science du droit. Pourquoi ? Parce que le droit, qui règle les rapports des hommes vivant en société, est un vaste organisme dont toutes les parties sont étroitement reliées entre elles, mais autrement que les parties *successives* d'une science exacte. Pour comprendre n'importe quel rouage particulier de cet organisme, il faut l'embrasser dans son ensemble.

Ce que je dis des sciences morales, du droit, n'est pas moins vrai des sciences naturelles, de la physiologie, par exemple. Où est le commencement et la fin de la physiologie animale ? Peut-on se borner à étudier tel organe ou telle fonction ? Peut-on se dire physiologiste si on n'a embrassé tous les éléments de la vie dans l'individu : la charpente osseuse, les muscles, les nerfs, le sang, les sécrétions, les fonctions de nutrition et de relation ? C'est là que la notion d'organisme nous apparaît la plus complète et le fonctionnement, la raison d'être du moindre rouage, ne peut se comprendre si on perd de vue l'organisme entier.

De ce qui précède je conclus : 1° Que, en matière de sciences morales et de sciences naturelles, le degré de la connaissance ne s'estime pas comme en matière de sciences exactes ; on ne dit pas : Je sais jusque-là et rien au-delà ; on dit : Je sais plus ou moins bien ; je saisis plus ou moins parfaitement les rapports entre les divers phénomènes dont l'ensemble constitue la science ; 2° le progrès dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science morale ne consiste pas à aborder chaque jour un terrain nouveau, des objets inconnus ; ce sont en réalité toujours les mêmes objets que l'on étudie ; seulement chaque jour on les considère de plus près, sous des aspects nouveaux, on saisit mieux les rapports qui les relient entre eux. Le premier regard ne vous a révélé qu'une masse un peu confuse dans une demi-obscurité ; cette obscurité va diminuant jusqu'à ce qu'une lumière éclatante illumine tout, dessinant nettement les contours arrêtés de toutes choses. Voilà la science ; 3° enfin, et c'est là, pour le moment, la conséquence qui nous intéresse le plus, l'entrée en matière dans l'enseignement d'une science morale

ne saurait ressembler en rien à l'entrée en matière dans une science exacte. Au début d'une science exacte, de la science des nombres, l'arithmétique, par exemple, vous trouvez invariablement un certain nombre d'axiomes, de définitions rigoureuses : on vous définit la *grandeur* ou *quantité*, l'*unité*, le *nombre* qui exprime le rapport de la grandeur avec l'unité ; puis vient la *numération* parlée et écrite, manière d'énoncer et d'écrire commodément les nombres, et on aborde immédiatement les opérations élémentaires sur les nombres : l'addition, la plus simple de toutes ; la soustraction, qui n'est qu'une addition renversée ; la multiplication qui est une addition simplifiée ; la division qui est une soustraction simplifiée ou une multiplication renversée. On ne saurait procéder ainsi pour une science morale. On ne débutera pas par une série de définitions insignifiantes, vagues ou inexactes. La première chose à faire sera de jeter un regard d'ensemble sur le domaine de la science, de faire une rapide analyse des phénomènes qu'on se propose d'étudier et de les résumer dans une courte synthèse qui tient lieu de définition. Ainsi vais-je faire bientôt pour l'économie politique. Le lecteur reconnaîtra, je l'espère, l'excellence de ce procédé que je veux tout d'abord caractériser d'une manière plus précise.

On peut donner deux définitions de la science en général : il y a ce qu'on pourrait appeler la définition *synthétique* ; il y a la définition *analytique*. La première, considérant la science comme faite, comme objet d'étude et d'enseignement, nous dit : « Une science est un ensemble de connaissances se rapportant à un objet commun et méthodiquement coordonnées entre elles. » L'autre définition considère la manière dont la science se forme et progresse ; elle nous dit : « La science n'est autre chose que la réflexion appliquée aux notions du simple bon sens. » C'est en m'attachant à cette définition que je rechercherai analytiquement ce que c'est que l'économie politique.

La définition de la science que nous adoptons, *la réflexion appliquée aux notions du simple bon sens*, signifie qu'au début de toute recherche scientifique on rencontre un fait primordial, une notion élémentaire qui est le point de départ, la base sur laquelle l'observation et la réflexion, constatant des faits et des rapports nouveaux, construisent peu à peu l'édifice entier de la science. Dans les sciences exactes, ce fait primordial, ce point de départ est un axiome ou une définition rigoureuse. Dans les sciences morales, c'est un phénomène de conscience, une donnée historique, un fait extérieur quelconque. *Je pense, donc je suis* : voilà le point de départ de Descartes. Si je voulais donner à quelqu'un une première notion de la science du droit, je ne lui dirais pas : « Le droit est la science des lois... la science du juste et de l'injuste... la science de la direction des actions humaines au point de vue du juste et de l'injuste... » toutes définitions qui n'expliquent rien, car

les notions de *loi*, de *juste* et d'*injuste*, ne sont pas plus claires par elles-mêmes que celle de *droit*. Appliquant notre méthode analytique, recherchant tout d'abord le fait primordial, je dirais : l'homme vit en société avec ses semblables ; son histoire, sa nature physique et morale prouvent qu'il est fait pour vivre en société, car ce n'est qu'à l'abri de cette société qu'il peut se développer physiquement et moralement. L'homme intelligent et libre vivant en société avec ses semblables, il faut pour que cette société puisse subsister, mettre la liberté de chacun en harmonie avec la liberté de tous. L'objet de la science du droit est précisément de rechercher et de déterminer les conditions de cette harmonie ; et l'œuvre du législateur consiste à proclamer et à sanctionner les rapports qui doivent exister entre les hommes vivant en société. Les lois sont donc l'expression de ces rapports. Nous pourrions ainsi poursuivre ces réflexions, ces *méditations juridiques* ; elles nous conduiraient forcément à passer en revue toute la législation qui nous régit ; lois d'ordre public, lois pénales, lois civiles, lois relatives à l'organisation judiciaire, à la compétence, à la procédure. Voilà, si je ne me trompe, ce qui serait propre à donner une notion sommaire mais exacte de la science du droit. C'est seulement après avoir fait cette analyse qu'on peut plus ou moins comprendre les courtes définitions que j'ai reproduites ci-dessus.

CHAPITRE II

Recherche analytique de la notion d'économie politique.

Appliquons à l'économie politique le procédé d'investigation que j'ai décrit dans le chapitre précédent et que j'ai mis en lumière à propos de la science du droit. Quel est le fait primordial sur lequel pourra s'arrêter tout d'abord notre réflexion ? Un fait bien simple, mais bien saisissant : « L'homme a des *besoins* et, pour les satisfaire, il travaille et vise à obtenir la plus grande somme de satisfactions avec la moindre somme de travail possible. » Partons de là.

On appelle *richesse* tout ce qui est propre à satisfaire les besoins de l'homme, mais on donne spécialement ce nom à ce qui n'est pas un don gratuit de la nature et qui doit être produit par un travail plus ou moins pénible.

Travailler, c'est appliquer la force de son corps et de son intelligence à vaincre les obstacles qui s'opposent à ce que nous faisons servir la nature à la satisfaction de nos besoins.

L'industrie, c'est le travail considéré dans son organisation, dans les combinaisons et arrangements destinés à rendre la production de la richesse plus abondante. On dit *l'industrie humaine* comme on dit *la science humaine*, mais, comme la science se subdivise en une infinité de branches et de rameaux, de même il y a autant de groupes de travaux, d'industries différentes, qu'il y a d'obstacles à vaincre pour se procurer la richesse. De là la distinction entre les industries agricole, extractive, manufacturière, commerciale, industrie des transports, sans compter les subdivisions nombreuses de ces grandes branches de l'industrie.

L'homme, disons-nous, travaille pour se procurer les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins ; mais l'homme a mille besoins, et nous voyons cependant que chacun ne s'applique, en général, qu'à produire une seule et même sorte d'objets, du blé, du vin, des vêtements, du fer. Il y a plus, si nous entrons dans une usine où l'on fabrique des objets de la plus mince valeur, nous voyons que le même individu est toujours occupé à un même détail de fabrication, en sorte qu'il faut le concours de vingt ouvriers pour faire une aiguille ou une épingle. C'est le phénomène de la *division du travail*, un de ces arrangements destinés à rendre le travail plus fécond parce qu'on fait plus vite et mieux quand on fait toujours une même chose.

Si l'homme recherche ainsi les combinaisons propres à accroître la productivité du travail, ce n'est pas seulement parce qu'il redoute le travail, l'effort ; c'est parce qu'il conquiert par là le temps pour produire autre chose, pour satisfaire des besoins d'un ordre plus élevé. C'est de là que procède l'esprit d'invention, la découverte de machines et d'instruments plus parfaits, de procédés industriels plus ingénieux. Enfin l'histoire nous fait voir comment, par une admirable évolution, l'homme, après avoir débuté dans la vie économique par le mépris du travail qu'il considérait comme une œuvre servile, est arrivé à reconnaître que le travail libre, respecté, honoré, est seul fécond. Telles sont les véritables conditions de l'industrie humaine : division du travail, emploi d'instruments et de machines, liberté du travail.

Grâce à la division du travail, chaque individu produit d'une même espèce d'objets infiniment plus qu'il n'en peut consommer ; c'est en donnant cet excédent en *échange* qu'il se procurera tout ce dont il a besoin. Les hommes échangent entre eux soit des *produits*, soit des *services*.

Mais cet échange direct, ce *troc*, je ne l'aperçois pas : Je ne vois que des gens qui vendent et qui achètent, c'est-à-dire qu'on échange contre de la monnaie ce dont on veut se défaire et on échange ensuite cette même monnaie contre les objets qu'on veut acquérir. Quelles facilités pour les échanges résultent de ce mécanisme qui est une complication apparente puisqu'il faut deux opérations distinctes, une

vente et un achat, pour réaliser un échange ! Qu'est-ce que cette *monnaie*, ce merveilleux instrument d'échange qui sert d'intermédiaire entre tous les individus et tous les peuples de l'univers, qui, comme le langage humain et mieux que lui, est compris, accepté partout ? Les choses s'échangent les unes contre les autres, sur le pied de leur *valeur* respective ; ou plutôt elles se vendent et s'achètent moyennant un *prix*, et ce prix n'est que leur évaluation en monnaie. Toute marchandise peut, à la rigueur, servir de monnaie. La monnaie n'est qu'un *évaluateur* et un *équivalent* généralement adopté.

Qui fixera cette valeur, ce prix ? Ne dites pas que les choses ont d'autant plus de valeur, de prix, qu'elles sont plus propres à satisfaire un besoin plus impérieux : les choses les plus indispensables à l'existence valent moins que des objets qui ne sont propres qu'à satisfaire la vanité. Ne dites pas que le prix d'une chose est déterminé par ses frais de production : qu'importe à l'acheteur que vous n'ayez produit qu'à grands frais ce qu'un autre a produit à moindres frais ? En somme, le prix est déterminé par la *rareté* ou l'*abondance* relatives, soit de l'*offre*, soit de la *demande* ; par la *concurrence* que se font les vendeurs d'une part et les acheteurs de l'autre. De là résulte le *prix courant* ou *prix du marché*. En vertu de cette loi de la concurrence, tous les producteurs sont tenus de faire le mieux possible et de vendre au meilleur marché possible. De là une émulation, une lutte pacifique, des perfectionnements incessants dans les procédés industriels, au grand avantage de la société tout entière.

Quelle masse de monnaie il va falloir pour solder tous ces achats ! Non, on peut acheter sans argent, en s'engageant à payer le prix à une époque déterminée et remettant au vendeur une promesse écrite que celui-ci pourra lui-même donner en paiement et qui, faisant office de monnaie, passera de main en main jusqu'au jour de l'échéance où le détenteur actuel en recevra effectivement le montant en monnaie des mains du souscripteur originaire. Ainsi, à côté de la monnaie métallique qui tire sa valeur de la valeur même du métal dont elle est faite, voilà une monnaie de papier, une *monnaie fiduciaire*, c'est-à-dire qui tire toute sa valeur de la confiance qu'on a dans la solvabilité des signataires. Tel est le grand phénomène du *crédit*, grâce auquel la richesse circule plus rapidement, passant des mains de ceux qui l'ont produite aux mains de ceux qui doivent la consommer et notamment la faire servir à la production de richesses nouvelles. L'homme civilisé, en effet, n'agit pas comme le sauvage qui, dans son dénûment et son imprévoyance, consomme chaque jour le produit de sa chasse et de sa pêche, sauf à mourir de faim le lendemain, s'il est moins heureux que la veille. L'homme civilisé, qui a plus de ressources et de prévoyance, qui veut améliorer son sort, dont la production est plus régulière et plus assurée, mettra en réserve une portion de la richesse

acquise chaque jour et cette richesse épargnée lui facilitera une production de plus en plus abondante. Par l'épargne il constitue et accroît sans cesse le *capital*, c'est-à-dire sa propre richesse, et la puissance productive de la société en général.

La société nous apparaît donc comme un vaste atelier dans lequel les hommes, armés de la science et du capital, combinent leurs efforts de mille manières en vue de la production de la richesse. Cette richesse est distribuée ou répartie entre tous ceux qui ont fourni quelque'un des éléments nécessaires à sa production : un terrain ou emplacement appliqué aux divers genres d'industrie ; le capital, fruit d'un travail antérieur, consistant en instruments, machines, approvisionnements de matières premières, de denrées alimentaires ; le travail actuel de l'homme, effort physique ou intellectuel. Cette richesse ainsi répartie est mise en circulation, échangée, suivant les convenances de chacun, pour aboutir à des consommations diverses : dans chaque demeure particulière, pour la satisfaction des besoins personnels des individus ; dans l'atelier, la manufacture, l'usine, pour être transformée et reparaitre sous la forme de richesses nouvelles.

C'est ainsi que, les regards fixés sur le monde du travail, de l'échange et de l'épargne, nous arrétant sur chaque phénomène, travail, échange, valeur, monnaie, prix, crédit, pour en rechercher la nature, les causes et les effets, déterminer les conditions normales dans lesquelles il se produit, constater les perturbations qui peuvent l'affecter ; interrogeant à la fois les faits qui se passent sous nos yeux, autour de nous, et l'histoire qui nous montre la prospérité et la décadence des sociétés humaines étroitement liées aux conditions générales dans lesquelles s'exerce l'industrie ; nous pourrions pousser à l'infini ces méditations économiques. C'est bien un peu ce que nous allons faire, car je viens d'exposer ici à la fois l'objet, le plan et la méthode de ce cours : méthode analytique et synthétique ; méthode expérimentale ou historique ; méthode critique. Chacun des phénomènes que je viens d'énumérer sera la tête de quelque subdivision ou chapitre consacrés à une étude approfondie dans laquelle, après avoir décomposé ce phénomène dans ses éléments, nous le considérerons dans ses rapports avec ces autres phénomènes, avec l'ensemble de l'évolution économique : c'est la méthode analytique et synthétique. Nous étudierons les faits et les pratiques économiques aux divers âges : le régime du travail, esclavage, servage, corporation, liberté du travail, liberté commerciale, système protecteur, système colonial ; les formes et dimensions de l'industrie, l'atelier domestique, la manufacture et l'usine ; le rôle de l'Etat dans l'ordre économique aux différentes époques de l'histoire : c'est la méthode historique ou expérimentale, la méthode d'observation appliquée aux sciences morales, pour lesquelles l'histoire est en effet un vaste champ d'expérimentations. Nous

rechercherons quelles ont été sur tout cela les opinions, les doctrines, les théories : c'est la méthode critique.

Je veux essayer de répondre d'une autre manière à la question qui fait l'objet de ce chapitre : Qu'est-ce que l'économie politique ?

Considérons une grande cité maritime, industrielle et commerciale. Qu'est-ce qui nous frappe ? En quoi se résume la prodigieuse activité dont nous sommes témoins ? En ces deux mots *vendre et acheter*. On ne vend pas seulement des produits, des matières premières ou des marchandises fabriquées ; on vend ou on loue ses services : le portefaix, le matelot, le capitaine, le banquier, l'agent de change, le courtier, le commissionnaire, vous proposent leurs services. Quel réseau infini de rapports, d'intérêts, d'obligations réciproques ! Eh bien ! tout cela c'est la matière de l'économie politique, tout cela a trait à la production, à la circulation, à la consommation de la richesse.

Vous n'auriez avec cela qu'une idée confuse de la science économique et de son objet. Si en effet vous posez au juriconsulte la question : Qu'est-ce que le droit ? Il pourrait aussi, et vous mettant sous les yeux ce même tableau de l'activité industrielle et commerciale, vous dire : Voilà l'objet du droit ! Tous ces contrats de vente, de louage, d'affrètement, d'assurance ; tous ces rapports entre assureurs, armateurs, chargeurs, entrepreneurs de transports ; entre marchands, commissionnaires, courtiers et banquiers ; tout cela c'est la matière du droit. Mais voici la différence : le droit, qui a pour objet l'ensemble des règles et des prescriptions destinées à maintenir l'ordre dans la société ; le droit, qui est une condition indispensable de cette féconde activité industrielle et commerciale, n'en est pas la *cause*, le *principe* et le *but*. Or, c'est à quoi il faut remonter pour saisir la véritable notion de l'économie politique ; et c'est ce que nous avons fait quand nous avons pris ce point de départ de nos méditations économiques : « L'homme a des besoins ; pour les satisfaire, il travaille ; « pour rendre son travail plus fécond, il a recours à divers arrangements, coopération, division du travail, emploi du capital, etc. »

Nous avons constaté là un trait d'union entre l'économie politique et le droit.

CHAPITRE III

L'économie politique est une science ; elle en a tous les caractères.
Elle n'est pas un art.

Qu'est-ce qu'une science ? C'est un ensemble de connaissances se rattachant à un objet commun et méthodiquement coordonnées entre

elles. La science constate des phénomènes d'un même ordre et on recherche l'explication. Expliquer un phénomène, c'est déterminer les circonstances dans lesquelles il se produit. La science vous dit : lorsque tel phénomène se produit, c'est qu'il y a eu un concours de telles et telles circonstances et réciproquement lorsque ces circonstances se trouveront réunies, le phénomène ne manquera pas de se produire. C'est ce qu'on démontre par l'observation et par l'expérimentation qui reproduit les conditions du phénomène ; et la science aboutit ainsi à une vaste synthèse qui nous montre, d'une part, une série de phénomènes du même ordre et de même nature, et, d'autre part, leurs explications ou leurs lois, c'est-à-dire, comme dit Montesquieu, les *rappports nécessaires qui dérivent de la nature des choses*. Et le résultat de tout ce travail d'observation, d'expérimentation, d'analyse et de synthèse, est que nous arrivons à avoir la vue nette, l'intelligence complète d'un grand phénomène qui est la raison d'être, la cause finale de tous les phénomènes particuliers : Quand l'anatomie et la physiologie ont analysé, décrit, les différents organes du corps humain, expliqué leurs fonctions diverses et leurs mutuels rapports, quand nous savons comment l'homme se nourrit, entre en relation avec le monde extérieur, se reproduit, nous embrassons dans son ensemble le grand phénomène de la vie.

Revenons maintenant à la série des phénomènes économiques qui se sont déroulés sous nos yeux dans le chapitre précédent. Tous ces faits ne se rattachent-ils pas à un objet commun et de la plus haute importance ? Le monde du travail, de l'échange et de l'épargne, le cède-t-il en intérêt à la ruche et à la fourmillière ? Tous ces faits ne forment-ils pas une série de phénomènes s'enchaînant étroitement les uns aux autres ? Ne les avons-nous pas vu sortir forcément de ce fait primitif et évident : l'homme a des besoins et travaille pour les satisfaire ? Le désir de rendre le travail plus productif ne conduit-il pas à la division du travail, et la division du travail à l'échange ? Une plus ou moins grande division du travail n'est-elle pas en rapport avec la nature des diverses industries, l'emploi des machines, la plus ou moins grande étendue du marché ? La multiplicité des échanges et l'extension du marché n'imposent-elles pas l'usage de la monnaie ? Le développement de l'industrie, les grands approvisionnements de matières premières, l'intervention des intermédiaires pour mettre les produits à la portée des consommateurs, la solidarité des diverses industries qui élaborent successivement un même produit, tout cela ne fait-il pas du crédit une condition de la vie économique ?

Ne reconnaît-on pas là l'*unité d'objet*, la *coordination* des phénomènes, les rapports nécessaires qui dérivent de leur nature, leur explication, leurs lois ? Enfin, comme l'anatomie et la physiologie décrivent les organes du corps humain et leurs fonctions, l'économie politique ne dé-

crit-elle pas les organes de l'activité économique et leur fonctionnement? Et, comme l'anatomie et la physiologie aboutissent à cette grande synthèse qui nous fait embrasser dans son ensemble le grand phénomène de la vie dans l'individu, de même l'économie politique n'a-t-elle pas pour résultat de nous offrir le spectacle de la vie économique, de ce grand mouvement de l'industrie et des échanges, de cette immense circulation de la richesse, qui est à la vie sociale ce que la circulation du sang est à la vie individuelle, l'une et l'autre ayant en effet pour but de faire parvenir les éléments de la vie à toutes les parties du corps humain et du corps social? Nous aurons ainsi à constater de saisissantes analogies entre la science de la vie individuelle et celle de la vie collective, entre la biologie et la sociologie.

J'insiste sur cet étroit enchaînement, sur cette coordination des phénomènes qui constitue l'*unité d'objet*, caractère essentiel de toute science. Cette unité d'objet se manifeste notamment en ceci, que tous les faits économiques se laissent facilement ramener à quelques phénomènes fondamentaux que l'on considère sous des aspects divers. Evidemment, les quatre termes principaux de l'évolution économique, production, répartition, circulation et consommation de la richesse, se rapportent bien à un même objet. Examinons-les séparément, nous verrons qu'on s'y occupe toujours des mêmes choses. A propos de la production nous en étudierons les divers éléments : agent naturel, travail, capital, la direction intelligente personnifiée dans l'entrepreneur d'industrie ; nous mettrons en lumière leur puissance ; nous rechercherons les moyens de l'accroître. En passant au second terme de l'évolution économique, nous nous occuperons de ces mêmes choses, de ces éléments de la production, mais au point de vue de la rémunération qui revient à chacun de ceux qui les ont fournis : salaire du travail, intérêt du capital, profit de l'entrepreneur. Et, en matière de circulation ou d'échange, quelle est la question fondamentale qui s'imposera à nous? Celle de la valeur et des prix qui est la base de l'échange. Or, le prix d'une chose dépend de son coût de production, c'est-à-dire des conditions plus ou moins favorables auxquelles on obtient le concours du propriétaire foncier, du travailleur, du capitaliste, de l'entrepreneur. Enfin, si nous abordons le dernier terme, la consommation, alors plus que jamais il sera permis de dire qu'on s'occupe toujours de la même chose. Ce dernier terme nous ramène forcément au premier, car on ne peut produire sans consommer, et toute production aboutit à une consommation.

L'unité de la science économique éclate encore en ceci que, quel que soit celui des phénomènes économiques qui attire d'abord l'attention, il vous conduit forcément à tous les autres. Dans notre recherche analytique, nous sommes partis de l'idée de *besoin*, et nous avons vu se dérouler tous les phénomènes économiques. Mais nous aurions pu être

frappé de tout autre phénomène, le *crédit*, par exemple, et il nous aurait non moins infailliblement conduit à tous les autres : le crédit supplée à la monnaie ; la monnaie facilite l'échange ; l'échange est imposé par la division du travail ; le travail est ainsi plus fécond, et nous obtenons une plus abondante satisfaction de nos besoins.

Je viens de démontrer directement que l'économie politique est une science ; je veux compléter cette démonstration en répondant sommairement à ceux qui ont dit : *l'économie politique n'est pas une science*. Ces objections n'ont pas une grande valeur, et la réfutation en est si facile qu'on pourrait la négliger ; mais je trouve là une occasion de compléter la notion générale que je veux donner de l'économie politique.

On a dit : « L'économie politique n'est pas une science, elle n'est qu'un objet d'étude. » C'est là tout simplement *un mot*¹ qui ne signifie rien. Lorsque, pendant plus d'un siècle des penseurs, tels que Quesnay, Turgot, Adam Smith, Malthus, Ricardo, J.-B. Say, Stuart Mill, Rossi et tant d'autres ont appliqué leur intelligence à un aussi grand objet d'étude, il y a lieu de croire que cet objet d'étude est devenu une science. C'est ainsi que se sont formées toutes les sciences.

Certaines personnes semblent dénier à l'économie politique le caractère de science, parce qu'elles ne trouvent là aucun appareil scientifique, point d'expression technique, rien de ces terminologies barbares qui interdisent l'entrée de la science aux profanes. De quoi vous parlez-vous en effet ? de richesse, de travail, de monnaie, de prix : est-ce que tout le monde ne sait pas plus ou moins de cela ? Je réponds que la physique ne parle que de chaleur, de pesanteur, de son, de lumière, et que la vulgarité de ces expressions n'empêche pas qu'il y ait sur tout cela de savantes théories.

On a dit : « L'économie politique n'est qu'une science d'observation, purement descriptive, qui aboutit à une énumération, à un catalogue, à une sorte d'inventaire du travail et de l'industrie, etc.² » Ceux qui parlent avec ce dédain de l'économie politique considérée comme science d'observation, paraissent ignorer que l'observation est la base de toutes les sciences morales et physiques ; que l'observation est une chose fort délicate et qu'il ne suffit pas toujours de regarder pour voir et pour comprendre. L'anatomie et la physiologie ne sont aussi que des sciences d'observation. Mais il y a mieux : de même

1. Le mot est de M. le procureur général Dupin, dans un discours au Sénat. Si encore il s'en était tenu là ! Mais il ajoutait : « Je n'approuve pas cette science que quelques esprits absolus voudraient renfermer dans cette formule : *laissez faire, laissez passer* ! Avec cela d'un âne on peut faire un docteur dans un instant. »

2. Ce serait tout au plus là une mauvaise définition de la statistique. Comp. Maurice Block, *Traité théorique et pratique de statistique*, préface, p. VII, pages 3, 85, 93.

que, dans les sciences médicales, à côté de l'anatomie et de la physiologie qui décrivent les organes et leur fonctionnement à l'état de santé, il y a la pathologie qui les étudie dans l'état de maladie pour rechercher la cause de ces désordres, les moyens de les prévenir ou d'y porter remède; de même l'économie politique, après avoir décrit le fonctionnement normal des organes de la production et de la circulation de la richesse, constate les perturbations qui se produisent dans le monde du travail et de l'échange, en signale les causes, indique les moyens d'y remédier ou tout au moins empêche qu'on applique des remèdes pires que le mal. C'est une sorte de pathologie sociale. Quand le blé atteint un prix qui semble exagéré, il ne manque pas de gens pour proposer ce remède : Défense de vendre le blé plus cher que l'année dernière ! L'économie politique, faisant ici l'office du médecin instruit à l'encontre des charlatans et des empiriques, démontrera qu'une pareille mesure aurait simplement pour effet de transformer la disette en famine; qu'on ne peut faire violence aux faits, et que si le blé est plus cher, c'est qu'il est moins abondant, et qu'il faut aller le chercher plus loin, à grands frais. L'économie politique ne possède pas des remèdes, des spécifiques pour tous les maux dont souffre la société; mais, en dévoilant les causes dont ils découlent, elle suggère le seul moyen d'en atténuer les tristes effets, qui est de faciliter le libre jeu des forces économiques. C'est le grand précepte de Bacon : « On ne commande à la nature qu'à la condition de se conformer à ses lois. » *Nature non imperatur nisi parendo.*

On a élevé des doutes sur la convenance qu'il y aurait à enseigner l'économie politique par cette triple raison : « Qu'elle n'est pas une science *exacte* : qu'elle n'est pas une science *achevée*; qu'elle est tout au plus un art conjectural³. » Les deux premiers griefs méritent à peine d'être relevés tant ils sont peu sérieux. Je retiens le troisième, parce qu'il fournit l'occasion de s'expliquer sur un point fondamental. On dit que l'économie politique n'est qu'un art conjectural ? La réponse est bien simple : l'économie politique n'est pas un art ; elle est une science. Ce n'est point là une pure question de mots, comme on va le voir.

Qu'est-ce qu'un art ? C'est un ensemble de règles, de procédés, plus ou moins compliqués, pour produire un résultat, arriver à un but déterminé. La médecine, la navigation, la politique, sont des arts : l'art de guérir, l'art de conduire un navire, l'art de gouverner les hommes. Voici les différences qu'il importe de relever entre la science et l'art : 1^o On définit une science par son objet, un art par son but. On dit : les *principes*, les *lois* de la science ; on dit plus particulièrement : les *règles*, les *procédés* de l'art ; 2^o Dans le domaine purement scientifique, en tant

3. *Gazette des Tribunaux*, numéro du 4 avril 1877.

qu'il s'agit de recherches et d'exposition, il faut, autant que possible, maintenir chaque science dans ses limites propres : c'est le meilleur moyen d'en assurer les progrès. Sur le terrain de l'art, au contraire, dans l'application, on met toutes les sciences à contribution. On a justement dit : « Il faut mettre les sciences d'accord sans les confondre ; « les distinguer sans les isoler. » On n'est pas un hardi navigateur, un habile médecin, un grand politique, sans posséder des connaissances étendues dans les différentes sciences physiques ou morales ; 3^e Enfin, et c'est là la différence sur laquelle j'appelle toute l'attention du lecteur : on ne demande au savant que la vérité, la vérité dans ses recherches, dans ses observations, dans ses déductions. A celui qui se vante de posséder un art, on demande de réussir dans ce qu'il entreprend : au médecin, de nous guérir ; au navigateur, de conduire le navire à bon port ; au politique, d'en faire autant pour le vaisseau de l'État. A défaut, c'est en vain qu'ils posséderaient toutes les sciences physiques, morales et politiques : ils pourraient être des savants dont les recherches et les leçons seront profitables ; mais qu'ils ne s'aventurent pas sur le terrain de l'art, de l'application, où ils trébucheraient à chaque pas.

Eh bien ! l'économie politique a la prétention d'être une science ; elle ne se vante pas d'être un art, et voici la grande importance pratique de cette distinction. Certains adversaires de l'économie politique, que nous allons bientôt rencontrer sur nos pas, s'adressant aux économistes, leur tiennent à peu près ce langage : « Vous vous occupez de « l'organisation de la société ; vous prétendez posséder l'art d'organiser la société : nous vous sommons en conséquence de trouver pour « cette société une organisation meilleure, sinon donnez votre démission et cédez-nous la place ! » — L'artifice est grossier, et à ce capiteux discours nous avons une double réponse à faire. Oui, les économistes s'occupent de l'organisation des sociétés humaines, mais c'est là pour eux l'objet d'une science et non pas un art, et ils n'acceptent pas cette odieuse alternative, de réorganiser la société du jour au lendemain ou de donner leur démission, de renoncer à la science. Ils renvoient à leurs adversaires cette injurieuse qualification d'*artiste en organisation sociale*, ce qui veut dire simplement hommes à expédients, empiriques, qui confondent bouleversement avec organisation. En second lieu, l'économie politique n'est pas la science sociale tout entière ; elle n'en est qu'une partie, comme la physiologie n'est qu'une branche de l'anthropologie, de la science de l'homme en tant qu'individu. L'économie politique n'a pas la prétention de résoudre à elle seule toutes les questions qui intéressent les hommes vivant en société. La science de la vie ou, pour être fidèles à la distinction que nous venons d'établir entre la science et l'art, le grand art de la vie consiste à mettre à contribution toutes les sciences morales et politiques pour leur deman-

der le secret de l'harmonie sociale. Il en est de ces différentes sciences comme des peuples divers, qui ont chacun leurs affaires particulières, intérieures, dans lesquelles nul n'a le droit de s'ingérer ; tandis qu'il est d'autres questions d'un intérêt universel qui ne peuvent être réglées que par un congrès de toutes les puissances.

Mais, si l'économie politique est une science et non un art, cela n'empêche pas qu'il y ait un *art économique*. Au chapitre LXXXV, la matière des finances publiques nous fournira l'occasion de nous expliquer plus longuement sur cette distinction entre la science et l'art en économie politique, sur ce qu'il faut entendre par économie politique *pure, pratique, appliquée*.

CHAPITRE IV.

Comparaison de l'économie politique avec les autres sciences. — Sa supériorité comme construction scientifique.

La liaison entre ce chapitre et le précédent est manifeste, car évidemment les personnes qui nient que l'économie politique soit une science, la comparent dans leur esprit à certaines branches de la connaissance humaine auxquelles elles reconnaissent incontestablement la qualité de sciences. C'est cette comparaison qui est pleine de confusion et qui, sur bien des points, manque absolument de justesse et de justice. On peut trouver entre les sciences les plus diverses matières à comparaison, à analogie, et ces analogies, ces comparaisons, dont j'userai fréquemment, sont souvent utiles pour rendre la vérité sensible, palpable ; mais ce qui est tout à fait inadmissible, c'est qu'on prétend imposer identiquement à toutes les sciences les mêmes procédés d'investigation, la même immutabilité dans leurs principes, la même rigueur dans leurs déductions et dans la solution des problèmes qu'elles se posent. C'est ici un point fondamental sur lequel je dois insister.

Aux sciences naturelles comme aux sciences morales on oppose les sciences *exactes*. Exactes ? Que signifie ce mot ? Prenons-le dans sa signification étymologique : exacte, achevée, parfaite, rigoureuse. Cette perfection ou cette rigueur se reconnaît à un triple caractère : 1^o Les principes, les théorèmes, les solutions, tout est absolument vrai, sans la moindre parcelle d'erreur ; la vérité est toute d'un côté. 2^o De ces principes vous pouvez tirer toutes les conséquences qu'ils renferment ; vous serez toujours dans le vrai et personne ne sera fondé à vous